

OUVERTURE DE CREDITS - D.M. n° 5 - n° 783

Le Maire informe l'assemblée que certains crédits ouverts à la section fonctionnement du budget 1974 sont insuffisants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

les crédits complémentaires suivants sont votés :

- 6312 : entretien des bâtiments 1 000.00 F.
- 6314 : entretien du matériel 6 500.00 F.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres résultant d'excédents de recettes.